

Communauté Urbaine Creusot Montceau

Contrat Engagements quartiers 2030

quartiers2030

APPEL A PROJETS 2025

A.	Préambule	2
B.	Contexte et cadre d'intervention de l'appel à projets	3
B.I.	Rappel des compétences de droit commun de chaque partenaire	3
B.II.	Moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville et champs d'intervention	5
B.III.	Nouvelle géographie prioritaire	6
B.IV.	Le contrat Engagements quartiers 2030	9
C.	Règles d'éligibilité des projets	13
C.I.	Bénéficiaires de l'appel à projets	13
C.II.	Critères de sélection des projets	13
D.	Constitution et transmission des dossiers	14
D.I.	Constitution des dossiers	14
D.II.	Transmission des dossiers de candidature	15
D.III.	Transmission des dossiers définitifs, après le comité de pilotage	16
E.	Calendrier	16
E.I.	Réunions d'information et permanences	16
E.II.	Revue de projets	17
E.III.	Revue de bilans	17
F.	Contacts utiles	17
G.	Traitement et protection des données personnelles	19
H.	Annexes	19
H.I.	Périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville	19
H.II.	Priorités d'intervention des financeurs	25

A. PREAMBULE

Comme chaque année, la Communauté Urbaine lance son appel à projet de la politique de la ville.

Cinq quartiers de la géographie prioritaire sont concernés :

- Au Creusot : les quartiers Molette et du Tennis
- A Montceau-les-Mines : les quartiers des Rives du Plessis et du Bois du Verne
- A Torcy : la résidence du Lac

Soutenu par la Communauté Urbaine Creusot Montceau, l'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté, la Caf de Saône-et-Loire, **l'appel à projets a pour but de soutenir les actions visant à améliorer les conditions de vie des habitantes et habitants** de ces quartiers :

- Aider à réduire les inégalités en matière de cohésion sociale et d'accès aux droits,
- Améliorer le cadre de vie et la transition écologique,
- Avoir un objectif de plein emploi,
- Assurer la tranquillité publique, tout en s'adaptant aux projets propres à chaque quartier prioritaire.

En tant qu'associations, collectivités, bailleurs sociaux, centres de formations, entreprises, conseils citoyens, conseils d'habitants ou d'usagers, impliqués dans la politique de la ville, vous êtes invités à déposer vos dossiers, d'ici le 6 décembre 2024.

Les actions présentées devront :

- **S'inscrire dans les orientations thématiques du contrat Engagement quartiers 2030,**
- **Cibler les quartiers où seront proposées les actions et répondre aux priorités des projets de quartiers concernés,**
- **Justifier d'un partenariat avec les acteurs de proximité,**
- **Fournir un bilan intermédiaire en cas de reconduction d'actions,**
- **Être accompagnées de la fiche suivi d'action.**

Les modalités et éligibilité des actions sont intégrées dans le présent document d'appel à projets.

B. CONTEXTE ET CADRE D'INTERVENTION DE L'APPEL A PROJETS

La politique de la ville est une **politique de solidarité territoriale vis-à-vis des habitantes et habitants des quartiers défavorisés**.

Le contrat Engagements quartiers (CEQ) 2030 est venu renouveler le contrat de ville arrivé à échéance le 31 décembre 2023. Il est donc le nouvel outil de la politique de la ville pour faire émerger et soutenir des initiatives permettant d'atteindre les objectifs mentionnés dans le contrat.

A la différence du contrat de ville, le contrat Engagements quartiers 2030 (CEQ) repose à la fois sur des axes thématiques et sur des projets, propres à chaque quartier.

Le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 a également modifié la liste des quartiers de la géographie prioritaire et pour les quartiers maintenus leur périmètre. La Communauté Urbaine Creusot Montceau recense aujourd'hui cinq quartiers bénéficiant de la politique de la ville :

- Au Creusot : les quartiers Molette et Tennis
- A Montceau-les-Mines : les quartiers Rives du Plessis et Bois du Verne
- A Torcy : résidence du Lac

6 500 habitantes et habitants résidant dans les quartiers prioritaires des communes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Torcy sont ainsi concernés par ce présent appel à projets.

B.I. Rappel des compétences de droit commun de chaque partenaire

L'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté, la Caf de Saône-et-Loire et la Communauté urbaine Creusot Montceau lancent un appel à projets en direction des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), en association avec les communes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Torcy.

Cet appel à projets a pour objectif de soutenir les actions définies en réponse aux axes thématiques et objectifs du CEQ 2030 à destination des quartiers politique de la ville. Les moyens mobilisés par les partenaires du contrat reposent sur la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun (présentées ci-dessous) ainsi que sur des crédits spécifiques « politique de la ville ».



Education, universités, emploi, justice, logement, apprentissage de la langue, santé, lutte contre les discriminations, transition écologique, culture, jeunesse et sport, politique d'intégration des personnes migrantes...



Développement économique, formation, lycées, transition énergétique et écologique, innovation...



Prestations familiales, aides au logement, aide en situation de handicap, politique d'accès aux droits, politique d'accueil des jeunes enfants, aides aux personnes en difficulté...



Urbanisme, habitat, politique de la ville, aménagement, transport et mobilité, développement économique, insertion, économie sociale et solidaire, enseignement supérieur, formation, voirie, déchets, développement numérique, développement durable...



Petite enfance, écoles maternelles et élémentaires, logement, aides sociales, jeunesse, vie associative, sport, culture, prévention...

Le Département de Saône-et-Loire, signataire du CEQ, ne dispose pas de crédits spécifiques pour l'appel à projets annuel. Cependant, il agit au sein des quartiers de la politique de la ville de par ses compétences. Ses actions de droit commun sont les suivantes :



Solidarités, insertion professionnelle, familles, personnes âgées, personnes handicapées, protection de l'enfance, culture, collèges, voirie départementale, prévention spécialisée...

B.II. Moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville et champs d'intervention

Chaque année, les moyens spécifiques dédiés à la politique de la ville et donc à l'appel à projets sont votés dans les instances délibératives des financeurs. Pour cette année 2025, l'ensemble des budgets n'a pas encore été voté. Pour rappel, voici les enveloppes qui ont été dédiées aux 70 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets de la CUCM en 2024 :



276 300 €



35 000 €



25 000 €



110 500 €

B.II.1 Priorités d'intervention des financeurs

L'Etat, la Région Bourgogne Franche Comté, la Caf de Saône-et-Loire et la CUCM ont des champs et des priorités d'intervention propre.

Ces priorités sont décrites en annexes.

B.III. Nouvelle géographie prioritaire

La géographie prioritaire a été actualisée le 28 décembre 2023, par le décret n° 2023-1314.

B.III.1 Vue d'ensemble

Cinq quartiers prioritaires sont concernés par l'appel à projets sur les communes du Creusot, de Torcy et de Montceau-les-Mines.

Il s'agit de La Molette et du Tennis pour Le Creusot, de la Résidence du Lac pour Torcy puis des Rives du Plessis et du Bois du Verne pour Montceau-les-Mines.

Au nord de la CUCM : sur Le Creusot et Torcy



Au sud de la CUCM : sur Montceau-les-Mines



B.III.2 Les cinq quartiers prioritaires

Les plans des quartiers prioritaires de la politique de la ville sont disponibles en annexe, sous grand format, pour une meilleure visibilité.

La Molette



Le Tennis



La Résidence du Lac



Le Bois du Verne



Les Rives du Plessis



B.III.3 Les poches de pauvreté

Parallèlement aux quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), des poches de pauvreté sont définies dans le CEQ.

- Au Creusot :
 - Hôtel-Dieu Montagne du Nom
 - La Chaume Les Riaux
 - Harfleur République Lapérouse (QPV sortant)
- A Montceau-les-Mines :
 - Bellevue-Salengro
 - Centre-ville

Les actions pourront concerner les poches de pauvreté à condition d’être destinées aux QPV au premier lieu. Si une action est uniquement destinée aux poches de pauvreté, elle ne sera pas retenue.

B.IV. Le contrat Engagements quartiers 2030

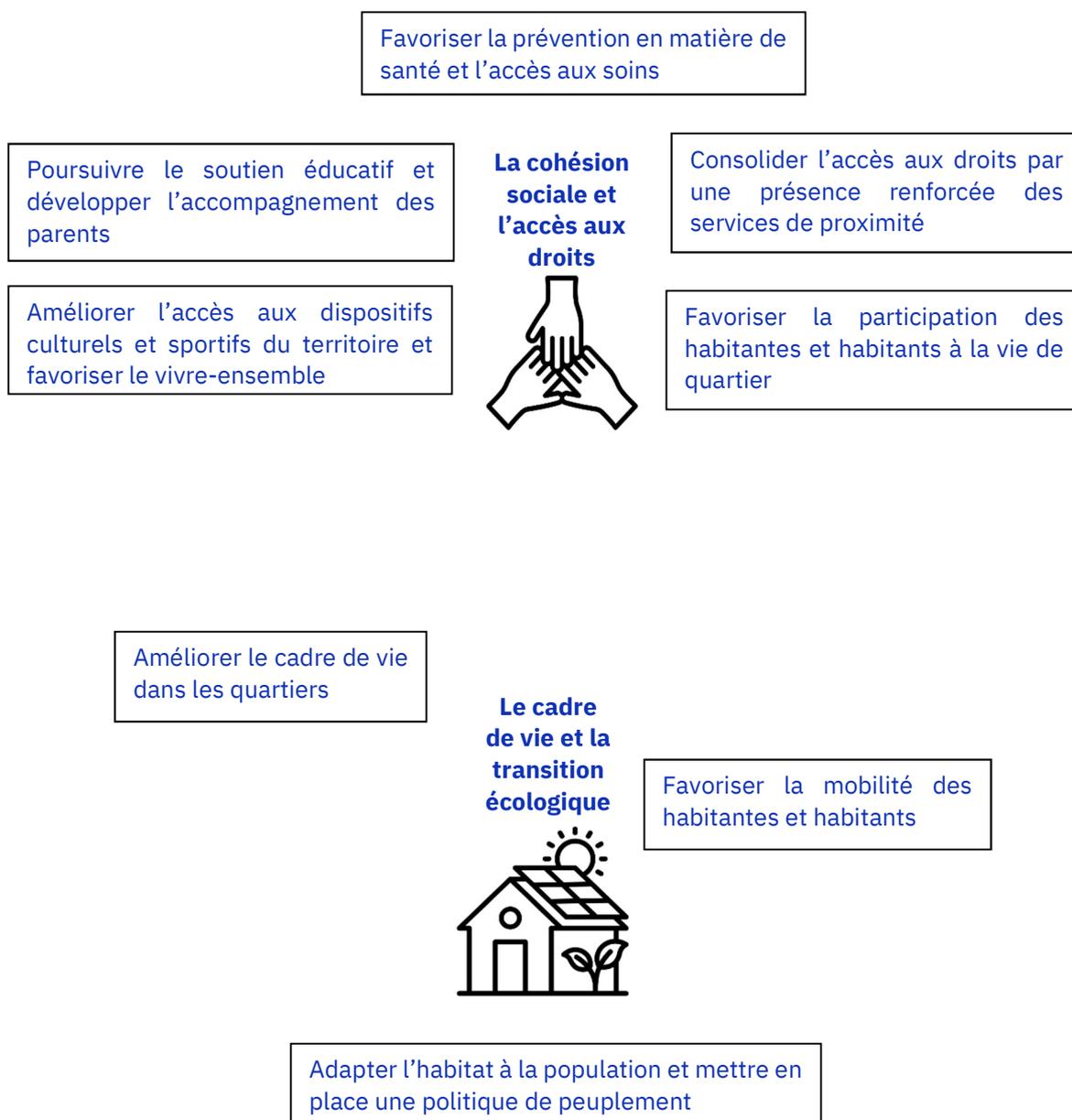
Le contrat Engagements quartiers 2030 a été construit de manière partenariale, avec la participation des acteurs, actrices de la politique de la ville et des habitants, habitantes.

A la différence du précédent contrat de ville, le CEQ 2030 repose à la fois, sur des axes thématiques transversaux et sur des projets propres à chacun des QPV.

C'est un contrat qui peut être amené à être ajusté et à évoluer d'ici son échéance, fin 2030.

Chaque axe est décliné en objectifs opérationnels, eux-mêmes déclinés en exemples d'actions (existantes ou à créer).

B.IV.1 Axes thématiques et leurs orientations



Favoriser l'accès aux emplois du territoire

Accompagner les publics dans la levée des freins à l'emploi

Objectif plein emploi dans les QPV



Favoriser l'insertion et l'emploi par l'entrepreneuriat

Atténuer le sentiment d'insécurité

Tranquillité publique



Evaluer et améliorer les actions en faveur de la tranquillité publique

Sensibiliser pour apaiser et prévenir

B.IV.2 Projets de quartiers

Le CEQ 2030 permet de définir des actions propres à chaque quartier prioritaire. Les projets de quartiers ont été construits par les villes, avec les représentants et représentantes d'habitants, habitantes. Ils sont eux aussi amenés à évoluer pour toute la durée du CEQ 2030.

Répondant aux spécificités de chaque quartier, les thématiques et pistes d'actions retenues sont :

- Pour Le Creusot :
 - **Le Tennis : Vers un quartier attractif**

Thèmes prioritaires :

- Intégrer la cité du Parc dans le quartier suite à l'évolution du périmètre de la géographie prioritaire ;
- Travailler sur l'attractivité et image du quartier ;
- Accueillir des nouvelles arrivantes et nouveaux arrivants (migrantes, migrants, déplacées, déplacés et lien avec le CTAI) ;
- Lutter contre l'isolement et le sentiment d'insécurité ;
- Cadre de vie et vivre ensemble : inciter les habitantes et habitants à sortir de chez eux et aller-vers ;
- Renforcer la réussite éducative.

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Repositionner le centre social de l'Escale sur l'interconnaissance, l'aller-vers et la lutte contre les discriminations ;
- Développer l'intermédiation locative pour les étudiants internationaux ;
- Travailler sur la politique de peuplement, le développement de l'aide entre générations, parentalité, familles ;
- Mobiliser les habitantes, habitants sur la vie de leur quartier et sur les connaissances réciproques ;
- Créer des lieux de vie, favoriser l'appropriation des espaces de proximité par les habitantes, habitants ;
- Proposer un projet de mobilier urbain favorisant le vivre-ensemble et les rencontres ;
- Travailler sur les cheminements inter-quartiers.

• **La Molette : Une nouvelle image pour La Molette**

Thèmes prioritaires :

- Renforcer la cohésion sociale pour notamment diminuer le sentiment d'insécurité ;
- Occuper et s'approprier l'espace public pour améliorer la tranquillité ;
- Adapter les logements aux besoins des personnes vieillissantes ;
- Mettre en œuvre la politique de peuplement en lien avec les travaux de la Conférence Intercommunale du Logement ;
- Intervenir sur le parc d'habitat par des travaux de réhabilitation, d'adaptation des logements ;
- Développer des lieux de vie communs et partagés.

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Retisser le lien social avec un projet mémoire ;
- Donner de la visibilité aux continuités piétonnes ;
- Redynamiser le cœur de quartier par des interventions sur les espaces publics ;
- Inciter les initiatives habitantes d'occupation des espaces pour lutter contre le sentiment d'insécurité ;
- Renforcer la participation citoyenne par un jardin nourricier, intergénérationnel et partagé ;
- Améliorer l'aménagement des espaces publics et leur articulation avec ceux des quartiers voisins.

- Pour Montceau-les-Mines :

• **Le Bois du Verne : Consolider les liens**

Thèmes prioritaires :

- Dépasser le potentiel enclavement ressenti par les habitantes et habitants du quartier (mobilité et aménagement) ;
- Renforcer le lien social et la mobilisation habitante (accompagnement à la parentalité, à la rupture de l'isolement, à l'intergénérationnalité, etc.) ;
- Poursuivre et pérenniser les liens avec les bailleurs sociaux autour de l'enjeu de requalification de l'habitat ;
- Développer l'accès aux services publics.

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Adosser le projet de quartier au projet social de l'EVS : positionner l'EVS comme l'outil principal de développement de projet répondant aux enjeux identifiés dans le contrat d'engagement ;
- Amener les habitantes et habitants à sortir du quartier : centre-ville et autres quartiers ;
- Réhabiliter et requalifier le parc d'habitat social ;
- Accroître le partenariat avec l'Education nationale dans l'optique de favoriser le lien social (ateliers de sensibilisation aux différents enjeux du contrat d'engagement, écologie, santé, etc.) ;
- Développer des actions intergénérationnelles et interfamiliales.

- **Les rives du Plessis : ouvrir le champ des possibles**

Thèmes prioritaires :

- Travailler à l'évolution de l'image du quartier ;
- Accompagner les transitions (écologique, sociale, professionnelle) ;
- Dépasser les « destins imposés », redonner des perspectives ;
- Faciliter l'accès aux droits ;
- Accompagner les familles monoparentales ;
- Inciter à la pratique sportive et culturelle (notamment chez les jeunes) ;
- Renforcer les mobilités (réelles et symboliques).

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Positionner le centre social comme clé de voute du développement local social ;
- Accompagner les usagères et usagers du centre social par des actions récurrentes d'accès aux droits;
- Mener des actions de sensibilisation en pied d'immeubles (sport, santé, culture, etc.) ;
- Accompagner les habitantes, habitants : insertion, emploi, parentalité, formation, etc. Construire des perspectives désirables et concrètes ;
- Organiser des temps festifs et conviviaux ;
- Travailler sur l'aménagement des espaces publics (entrée du quartier) ;
- Accompagner le tissu associatif.

- Pour Torcy :

- **La Résidence du Lac : de l'enfant à la famille, l'émancipation : fil rouge de la parentalité**

Thèmes prioritaires :

- L'accompagnement à la parentalité (et à la monoparentalité et des jeunes) ;
- Le public jeune autour de l'accompagnement à l'emploi et la formation (redonner des perspectives) ;
- L'intervention sur l'habitat (lien avec étude urbaine de la CUCM et problématique de gestions de charges et qualité offre de logements) ;
- Le lien nature et sport.

Pistes d'actions (à conforter ou à créer) :

- Développer de actions autour de l'aménagement du lac : chantier insertion, écologie, métiers de l'environnement... ;
- Renforcer le service de médiation pour développer le lien avec les jeunes ;
- Développer l'aller-vers ;
- Augmenter les actions sur le volet santé et emploi ;
- Appuyer le conseil citoyen ;
- Maintenir la Maison des familles comme vecteur de cohésion sociale.

C. REGLES D'ELIGIBILITE DES PROJETS

C.I. Bénéficiaires de l'appel à projets

Les bénéficiaires de l'appel à projets sont toute personne morale, de droit public ou privé, souhaitant présenter des actions au bénéfice des habitants et habitantes des quartiers de la politique de la ville de la CUCM. Il peut s'agir d'associations, des collectivités du Creusot, de Montceau-les-Mines et Torcy, d'organismes de formation, d'entreprises, de bailleurs sociaux, de conseil citoyen, de conseils d'habitants, d'habitantes et de comités d'usagers, d'usagères.

C.II. Critères de sélection des projets

C.II.1 Destinataires des actions

Les actions doivent :

- uniquement **bénéficiaire aux quartiers de la géographie prioritaire** (cf. A.III), voire, être étendues aux poches de pauvreté ;
- cumulativement répondre aux **axes thématiques** précités et répondre aux **thèmes prioritaires des quartiers** (cf. A.IV.3 et A.IV.4).

C.II.2 Articulation des actions

Afin d'être structurantes pour les habitants et habitantes des QPV, les actions doivent :

- être **complémentaires** aux actions de **droit commun, autres dispositifs existants indiqués dans le CEQ 2030**, ou actions émanant **d'autres partenaires locaux** répondant également à cet appel à projets.

Il est rappelé que les porteurs et porteuses de projet sont invités à définir leur action en lien avec les partenaires œuvrant dans le même domaine et avec les acteurs et actrices de proximité, dans les quartiers. Il y a un fort enjeu de mise en relation entre porteurs et porteuses de projet et, pour certains projets entre eux, d'une mise en lien, voire d'une mutualisation.

Pour cela, **il est demandé de faire état des contacts établis, du partenariat envisagé et de l'échelle du projet.**

C.II.3 Evaluation des actions

Les actions doivent :

- prévoir des **indicateurs de réalisation et de résultat** lesquels devront permettre d'assurer le suivi-évaluation du prochain contrat de ville (cf. ci-dessous fiche-suivi d'action) ;
- intégrer un **bilan intermédiaire, qualitatif** dans le **cas d'une reconduction** d'action (modèle *Cerfa 15059*02*) mais également en cas de nouveau projet d'un porteur ou d'une porteuse ayant déjà mené au moins une action aux précédents appels à projets.

Le bilan intermédiaire sera joint impérativement au dossier de demande de subvention, afin d'apprécier –par les financeurs– l'opportunité de la reconduction de l'action.

Si ce bilan ne figure pas dans le dossier de demande de subvention, ce dernier ne sera pas instruit.

C.II.4 Temporalité des actions

Les actions doivent être conduites en 2025, soit en année civile, soit en année scolaire 2025-2026.

Si une action fait l'objet d'une convention pluriannuelle d'objectifs, cela ne dispense pas au porteur ou à la porteuse du projet en bénéficiant, de transmettre un bilan annuel.

Dans le cas de l'incapacité de conduire une action en 2025, son report pourra être envisagé, sur justification auprès de la CUCM et des financeurs concernés. Tout report d'action fait l'objet d'une validation par les instances du CEQ 2030.

D. CONSTITUTION ET TRANSMISSION DES DOSSIERS

D.I. Constitution des dossiers

Le dossier de demande de subvention est constitué des pièces suivantes jointes en annexe de l'appel à projets 2025 :

- Document *Cerfa n° 12156*06* intitulé « Demande de subvention(s) »,
- Fiche-suivi d'action,
- Document *Cerfa n° 15059*02* intitulé « Compte-rendu financier de subvention » dans le cas d'un renouvellement d'action,
- Un RIB.

D.I.1 Document de demande de subvention(s)

Le document de demande de subvention(s), en plus d'expliquer le projet dans la première partie, intègre le budget de l'action dans la seconde partie. Le plan de financement doit être sincère et équilibré. Le budget de l'action devra faire apparaître l'ensemble des financements de l'ensemble des financeurs.

Ex : Pour une action d'un budget de 15 000 €, 5 000 € sont financés auprès de la commune X dans le cadre du droit commun, il est demandé une subvention de 2 000 € au financeur Y et de 1 000 € au financeur Z. Les 7 000 € restants sont des fonds propres.

Les cofinancements seront encouragés.

Pour l'Etat et la CUCM, la rémunération des agents, agentes ou salariés, salariées impliqués dans le projet est éligible au prorata du temps passé sur le projet. Il en est de même pour la Région Bourgogne Franche Comté, sauf pour les collectivités territoriales et les établissements publics. Ce temps passé devra être estimé et présenté dans le budget proposé.

D.I.2 Fiche-suivi d'action

La fiche-suivi d'action va permettre de suivre et évaluer les actions durant toute la durée du CEQ 2030. Son objectif est aussi de permettre aux porteurs et porteuses de projets de mieux cibler leurs actions.

Cette fiche est à renseigner dès le dépôt du dossier et au moment du bilan final de l'action.

Elle est obligatoirement jointe au dossier de demande de subvention. Elle est à télécharger sur le site de la CUCM.

D.II. Transmission des dossiers de candidature

**Date limite de réception des dossiers : vendredi 6 décembre 2024 à 18 heures.
Aucun dossier transmis hors délai ne sera instruit.**

La transmission des dossiers s'organise selon plusieurs procédures décrites ci-après. Chaque dossier déposé sur la plateforme de l'Etat, DAUPHIN devra impérativement **aussi être envoyé à la CUCM** via l'adresse contratdeville@creusot-montceau.org, au risque de ne pas être instruit.

- **Plateforme DAUPHIN : ETAT – direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS)**

Pour répondre au présent appel à projets, vous êtes invités et invitées à déposer dans le portail DAUPHIN une seule demande de subvention qui sera dirigée automatiquement vers tous les financeurs partenaires du [contrat Engagements quartiers 2030 de la CUCM](#).

Pour vous aider dans la saisie : Un guide de saisie Usagers est disponible sur <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>.

Vous pouvez vous appuyer sur le document joint : « Dauphin : fiche de procédure DDETS ».

 **BUDGET PREVISIONNEL** (Plan de financement) : il doit être rempli avec la plus grande attention car **la sélection des financeurs conditionne l'acheminement de votre demande de subvention vers le bon service instructeur et donc la rapidité de son traitement.**

Dans la partie PRODUITS, compte 74 – « SUBVENTIONS d'EXPLOITATION », vous pourrez solliciter **les services en charge de la Politique de la Ville** :

De l'ETAT :

- Etat – Préfet de département : taper 71 -puis sélectionner dans la déroulante : **71-ETAT-POLITIQUE-VILLE**
- Etat – Préfet de région : taper Bourgogne puis sélectionner dans la déroulante : **BOURGOGNE-POLITIQUE-VILLE**

Des Collectivités locales :

- Taper le nom de la commune concernée (****) ou le code postal (71***) puis sélectionner dans la liste déroulante le nom de la commune (***) ou le code postal (71***)

De la communauté urbaine Creusot Montceau

- Taper 71 ou le nom de l'EPCI puis sélectionner dans la déroulante : **71 - CU CREUSOT MONTCEAU**

Du CONSEIL REGIONAL :

- Taper : BOURGOGNE FRANCHE COMTE Puis sélectionner : **BOURGOGNE FRANCHE COMTE (Conseil régional)**

VOIR FICHE TECHNIQUE EN ANNEXE

Contacts :

Sylvie Gaget : 03.58.79.32.88 / sylvie.gaget1@saone-et-loire.gouv.fr

Caroline Musquet : 03 58 79 32 89 / caroline.musquet@saone-et-loire.gouv.fr

Isabelle Janaud : 03 85 32 72 44 / isabelle.janaud@saone-et-loire.gouv.fr

- **Subvention de la Région Bourgogne Franche Comté**

A l'issue du comité de pilotage, les projets ayant reçu un avis favorable de la Région devront faire l'objet d'un dépôt dématérialisé sur la plateforme régionale **avant le 30 juin** à l'adresse suivante : <https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/sub/login-tiers.sub>

Les porteurs et porteuses de projet déjà inscrits sur cette plateforme se connecteront en rappelant leur identifiant et mot de passe, et pourront ensuite déposer directement leur demande en sélectionnant le dispositif « Aménagement du territoire – Nouveau Fonds d'Aide aux Projets » référencé ADT-NFAP.

Les porteurs et porteuses de projets non-inscrits (première demande sur la plateforme régionale) devront créer préalablement un compte utilisateur. Ils pourront ensuite déposer leur demande en sélectionnant le dispositif « Aménagement du territoire – Nouveau Fonds d'Aide aux Projets » référencé ADT-NFAP.

Un guide de dépôt en ligne est accessible via la plateforme ou sous le lien suivant : https://subventions.bourgognefranche-comte.fr/modelepiOLGA/AIDE_Depot_en_ligne_Demandeur_Simplifie.pdf

Une assistance technique est possible via l'adresse mail générique suivante : subvention-en-ligne@bourgognefranche-comte.fr

D.III. Transmission des dossiers définitifs, après le comité de pilotage

Suite au comité de pilotage, un courrier de la CUCM vous sera adressé, notifiant l'avis du comité de pilotage, les financements retenus ainsi que les modifications à effectuer et les modalités d'envoi du dossier de demande de subventions pour chacun des financeurs.

E. CALENDRIER

E.I. Réunions d'information et permanences

Deux réunions d'information après le lancement du présent appel à projets seront organisées à destination des porteurs et porteuses de projets.

De plus, afin de les aider à mieux cibler leurs actions et à constituer de leurs dossiers de demande subventions, des permanences se tiendront au Creusot, à Montceau-les-Mines et à Torcy et seront animées par les référents, référentes politique de la ville des communes, de la CUCM et par le délégué du préfet à la politique de la ville.

Il est demandé de s'inscrire pour prendre rendez-vous à une des séances proposées, lors des réunions de présentation, ou, à défaut, en envoyant une demande à l'adresse contratdeville@creusot-montceau.org.

Deux séances seront particulièrement dédiées au domaine de l'insertion, de l'emploi et de l'économie, en présence du chargé de mission insertion, emploi et formation de la CUCM. Toutefois, elles seront ouvertes à l'ensemble des porteurs et porteuses de projets.
Toutes les informations à ces sujets sont indiquées dans les calendriers.

E.II. Revues de projets

Les porteurs et porteuses de projets présentant des nouveaux projets (projets non présentés en 2024) seront invités à les présenter en revue de projets devant les autres acteurs, actrices de la politique de la ville, des partenaires techniques du CEQ et du conseiller communautaire délégué à la politique de la ville.

A l'issue des comité technique et comité de pilotage, une réponse sera apportée aux porteurs de projet courant avril 2025.

E.III.Revues de bilans

Des revues de bilans seront organisées, pour les porteurs et porteuses de projets qui reconduisent leurs actions et pour lesquelles les financeurs et partenaires techniques du CEQ ont besoin de précisions. Elles se tiendront au printemps.

F. CONTACTS UTILES

La coordination du contrat Engagements quartiers 2030

Communauté urbaine Creusot Montceau : Isabelle Comeau, isabelle.comeau@creusot-montceau.org

Le Creusot : Isabelle Jannot, isabelle.jannot@ville-lecreusot.fr

Torcy : Vincent Robin, politique.ville@torcy71.fr

Montceau-les-Mines: Sonia Gillot-Reszke et/ou Pascale Merlin, dir.solidaritesante@montceaulesmines.fr

L'Etat

Karim Animi : délégué du préfet pour la politique de la ville, karim.animi@saone-et-loire.gouv.fr

Pour la Direction départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS) :

Caroline Musquet : caroline.musquet@saone-et-loire.gouv.fr

Léa Dumas : lea.dumas@saone-et-loire.gouv.fr

La Région Bourgogne Franche Comté

Pour le Fonds d'aide aux projets (FAP) :

Nathalie MATHON : nathalie.mathon@bourgognefranchecomte.fr

La Caf de Saône-et-Loire

Elisabeth Ponsot : elisabeth.ponsot@caf71.caf.fr

Calendrier récapitulatif

Etapes	Date et lieux	Destinataires
<ul style="list-style-type: none"> - Lancement de l'appel à projets 2025 - Réunions d'information puis mise en place de permanences (sur RV) - Réception des dossiers 	<p>Lundi 21 octobre par e-mail avec lien de téléchargement du dossier d'appel à projets</p> <p>- mardi 22 octobre à 16h00 au Creusot (Grand salon de l'Hôtel de ville, 22 Bd Henri Paul Schneider) et lundi 28 octobre à 13h30 à Montceau-les-Mines (Espace social Le Trait d'Union, 5 rue de Mâcon)</p> <p>- Permanences dans les communes : Sur RV, à raison de 7 séances de 2 heures avec les référents.es politique de la ville (en alternance : CUCM, Etat, villes) entre le lundi 28 octobre et le jeudi 7 novembre</p> <p>Au plus tard le vendredi 6 décembre 2024 à 18h00</p>	Porteurs et porteuses de projet
<ul style="list-style-type: none"> - Revues de projets <ul style="list-style-type: none"> - Nouveaux projets uniquement, - Créneaux horaires de 15 mn par projet (10 mn de présentation et 5 mn de questions éventuelles) 	<p>Semaines du 6, du 13 et du 20 janvier 2025 (les invitations avec la date et l'heure parviendront ultérieurement).</p> <p>Les revues de projets se tiendront au salon d'angle du château de la Verrerie du Creusot.</p>	Porteurs et porteuses de nouveaux projets, membres du comité technique financeurs, conseiller délégué à la politique de la ville
Comité de pilotage : attribution des subventions	Mardi 25 février 2025, après-midi	Membres du comité de pilotage
<p>Revues de bilans de l'AAP 2024</p> <ul style="list-style-type: none"> - Premier financement en 2024, - Financement depuis plusieurs années avec besoin d'éclaircissement, - Attendus non réalisés suite à des visites de terrain <p>Créneaux horaires de 30 mn par projet (10 mn de présentation et 20 mn de questions éventuelles)</p>	<p>Entre le 9 et le 29 juin : nouveaux projets 2024 reconduits en 2025 et actions reconduites depuis plusieurs années.</p> <p>Les revues de bilans se tiendront au Château de la Verrerie du Creusot</p>	Porteurs et porteuses de projets

Permanences sur rendez-vous - Aide au ciblage des actions et à la constitution des dossiers

Torcy (Maison des familles, avenue de l'Europe)	Lundi 28 octobre - 10h30 / 12h30	
Le Creusot (Centre social, L'ESCALE, promenade du Midi)	Mardi 29 octobre - 10h30 / 12h30 Lundi 4 novembre - 15h00 / 17h00 Mercredi 6 novembre - 16h00 / 18h00	Insertion, emploi, formation
Montceau (Centre social, le Trait d'Union, 5 rue de Mâcon,)	Mardi 29 octobre - 15h00 / 17h00 Jeudi 31 octobre - 10h30 / 12h30 Jeudi 7 novembre - 15h00 / 17h00	Insertion, emploi, formation

G. TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre du contrat Engagements quartiers 2030, la CUCM et ses partenaires lancent un appel à projets. Pour ce faire la CUCM doit collecter certaines de vos données personnelles afin de gérer l'instruction et le versement des subventions.

Seules les personnes strictement habilitées, dans le cadre de leurs fonctions au sein de la Direction prospective et développement de la CUCM seront amenés à traiter vos données. Vos données seront également accessibles aux partenaires de projet de la CUCM : l'Etat, la région Bourgogne Franche Comté, le Caf de Saône-et-Loire, les communes du Creusot, de Montceau-les-Mines et de Torcy.

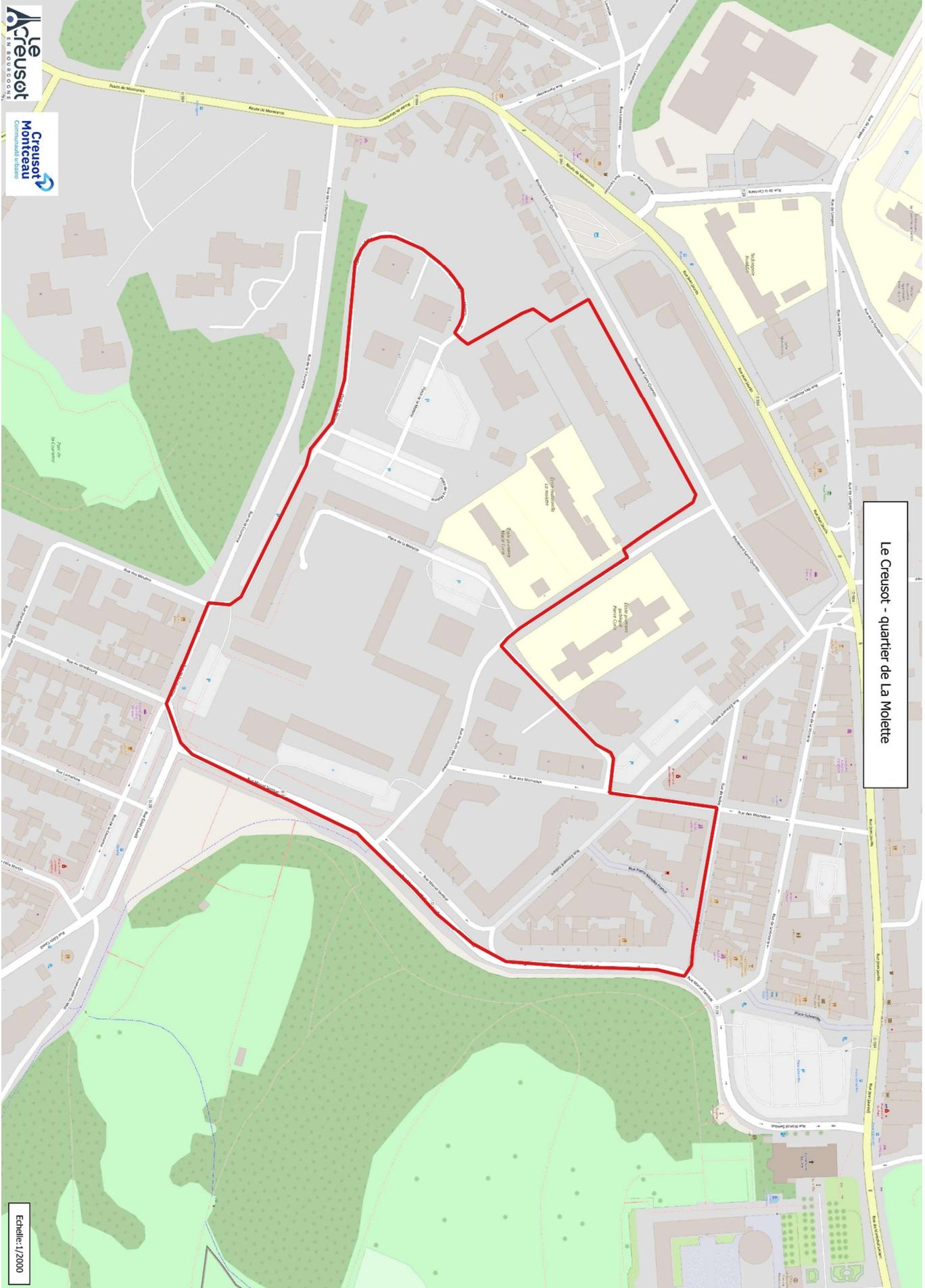
Elles seront conservées durant le temps nécessaire à l'instruction, au versement des subventions et à l'établissement des bilans. Certaines données pourront être conservées pour un délai supplémentaire conformément aux règles de durée de conservation des données financières.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données (*cf.* cnil.fr pour plus d'informations sur ces droits). Pour exercer ces droits, ou pour toute question sur le traitement des données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la CUCM par voie électronique : dpo@creusot-montceau.org.

Si vous estimez, après avoir contacté le délégué à la protection des données, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le dispositif n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation en ligne à la CNIL ou par courrier postal ».

H. ANNEXES

H.I. Périmètres des quartiers prioritaires de la politique de la ville



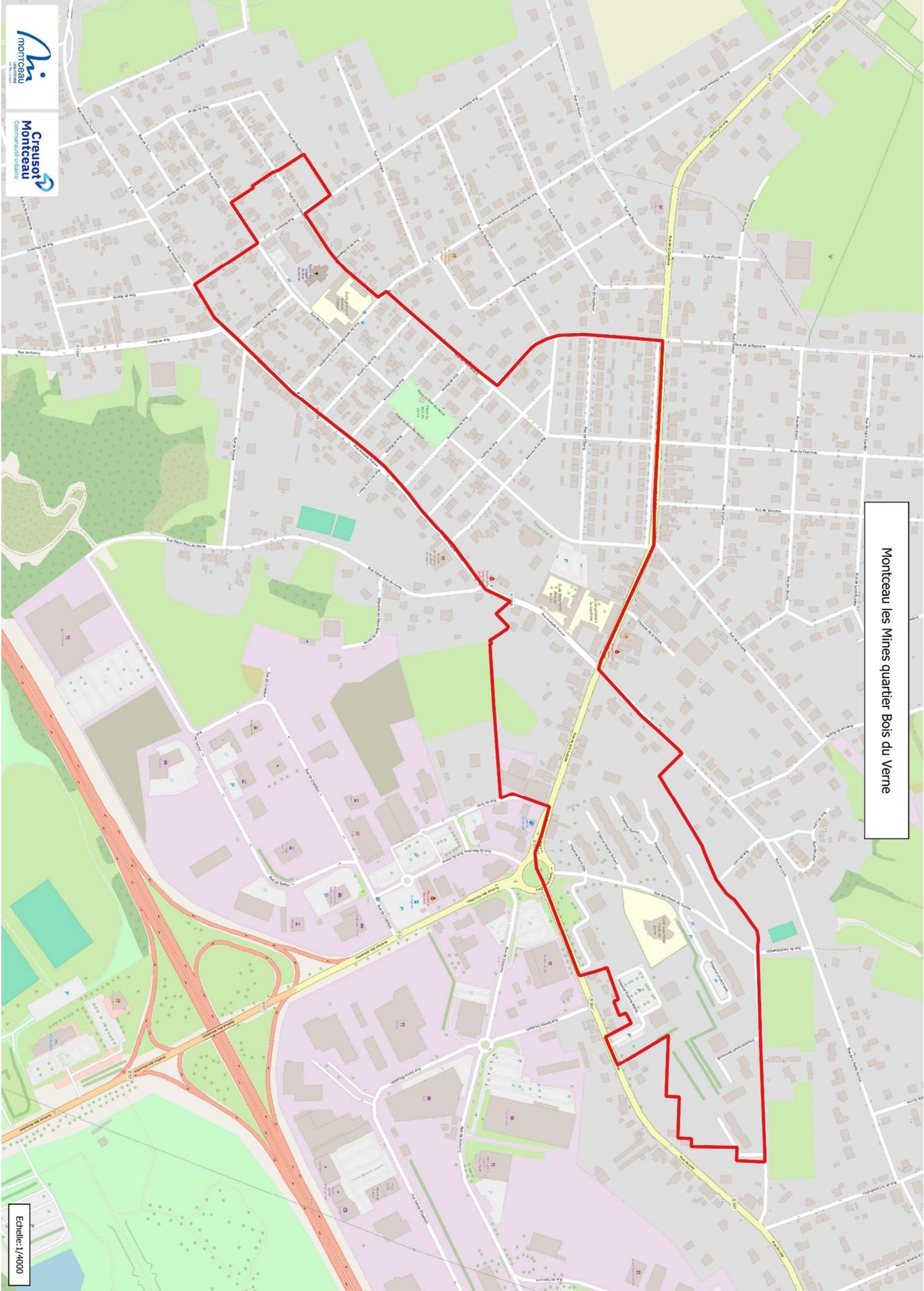
Le Creusot - quartier de La Molette

Le Creusot - quartier Le Tennis



Torcy - quartier Résidence du Lac





Montceau les Mines quartier Bois du Verne



Montceau les Mines quartier rives du Plessis

H.II. Priorités d'intervention des financeurs

➤ L'Etat

Les priorités nationales précisées par le Comité Interministériel des villes du 27/10/2023 sont réaffirmées, à savoir :

- Le plein emploi,
- La transition écologique,
- Un meilleur accès aux services publics,
- Une politique de la ville renouvelée.

Des priorités départementales validées par Monsieur le Préfet sont toujours aussi prises en compte pour l'appel à projet 2025 :

- Égalité des droits (droit à la sécurité, à l'accès aux services publics, à la santé et aux soins, lutte contre les discriminations, et lutte contre les fractures sociales et territoriales),
- Emploi et insertion professionnelle,
- Éducation (accompagnement à la parentalité, à la réussite scolaire, éducation à la citoyenneté/laïcité).

Les projets répondant aux thématiques listés ci-dessus et qui présenteront les caractéristiques suivantes seront priorités :

- Une attention particulière portée au respect de l'égalité entre les femmes et les hommes, à la lutte contre les discriminations et aux actions intergénérationnelles permettant de faire le lien entre les jeunes et les personnes âgées,
- Une co-construction du projet ou une consultation des habitants des quartiers sur sa pertinence a été menée en amont du dépôt,
- Le projet est déposé par un consortium d'acteurs ou inter-services pour les collectivités,
- Le projet porte une attention particulière sur des actions de prévention, de citoyenneté et de médiation sociale dans les quartiers (ateliers citoyenneté, aides aux devoirs, sport dating, découverte de filière ou de formations professionnelles, valorisation de parcours professionnels...)

L'Etat soutiendra des associations et les projets structurants de la politique de la ville tels que les programmes de réussite éducative (PRE) grâce à des financements pluriannuels.

Enfin, les services de l'Etat sont particulièrement vigilants à ce que les projets répondent aux réalités et aux besoins de chaque territoire et de leurs quartiers prioritaires.

➤ La Région Bourgogne Franche Comté

La Région Bourgogne Franche Comté soutient les actions issues de l'appel à projets de la CUCM.

Les porteurs et porteuses de projets peuvent solliciter la Région dans le cadre du présent appel à projets. Leurs projets seront instruits à l'aune du règlement d'intervention intitulé « Fonds d'Aide aux Projets », délibéré le 15 mars 2024 (décrit à l'adresse <https://www.bourgognefranche-comte.fr/node/387>).

Les orientations du dispositif, en lien avec les compétences régionales, sont les suivantes :

- Favoriser l'accès à la formation, l'insertion professionnelle, et le développement économique,
- Améliorer le cadre de vie des habitants et habitantes des QPV,

- Animer l'espace public et favoriser son appropriation,
- Soutenir les actions de sensibilisation à l'environnement,
- Promouvoir la santé : actions de prévention, ateliers d'éducation à la santé, etc.
- Soutenir l'ingénierie de projet,
- Promouvoir la participation des habitants et habitantes.

➤ **La Caf de Saône-et-Loire**

Les crédits de la Caisse d'allocations familiales (Caf) seront mobilisés sur les axes suivants :

- La garde des enfants de moins de 11 ans : il est constaté qu'après l'âge de 3 ans, les modes d'accueil sont insuffisants et peu adaptés aux situations sociales ou professionnelles particulières (horaires atypiques, accueils d'urgence, etc.).
- Les loisirs familiaux favorisant notamment l'accès à la culture.
- Le développement des offres d'accueil et d'activités innovantes favorisant l'insertion des jeunes dans la vie sociale.
- Le soutien à la parentalité mené par des associations favorisant l'intégration des enfants en situation de handicap

L'aide est attribuée sous forme de subvention. Le montant est déterminé en fonction du projet et du budget prévisionnel.

Les équipes de la Caf sont mobilisées sur le terrain et notamment dans les instances de la politique de la ville afin de concourir dans un souci de cohésion inter-partenariale au service des familles.

➤ **La Communauté Urbaine Creusot Montceau**

Le fonds politique de la ville de la CUCM, doté de 110 500 € permet de soutenir les actions des porteurs et porteuses de projet associatifs, qui répondent plus particulièrement aux orientations suivantes :

- L'accompagnement global des demandeurs d'emplois vers la formation et l'emploi / l'intégration des jeunes et des femmes dans la vie sociale et professionnelle par la levée des obstacles à l'emploi,
- La mise en œuvre des actions d'éducation, de parentalité et de prévention santé,

Les actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté, du vivre ensemble et de la mixité sociale, de lutte contre les discriminations, de l'égalité femme-homme.